

3 mai 2021

À cette séance ordinaire, tenue le 3 mai 2021, étaient présents les membres du conseil suivants : Madame Rabia Louchini, Messieurs Clermont Maranda, Réjean Deblois, Jean-François Nadeau et Pascal Laverdière sous la présidence de Monsieur Michel Duval, maire. Aussi présent M. Yvon Marcoux, directeur général secrétaire-trésorier. Madame Danielle Roy est absente. La séance est tenue à huis clos par téléconférence afin de respecter les directives de la Santé Publique. La séance est enregistrée et sera diffusée sur le site Internet de la municipalité. L'assemblée débute. Il est dix-neuf heures trente-sept (19h37).

74-21

Attestation tenue séance du conseil à huis clos par téléconférence.

CONSIDÉRANT la prolongation du décret déclarant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois;

CONSIDÉRANT l'arrêté du ministre de la Santé et des Services sociaux qui oblige au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et du directeur général, secrétaire-trésorier, que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et le directeur général, secrétaire-trésorier soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence;

CONSIDÉRANT le couvre-feu décrété en vigueur depuis le 9 janvier 2021;

CONSIDÉRANT le début de la troisième vague et la présence de variants.

Il est proposé par Jean-François Nadeau, appuyé par Réjean Deblois et résolu unanimement

Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et le directeur général, secrétaire-trésorier puissent y participer par téléconférence.

75-21

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Clermont Maranda, appuyé par Rabia Louchini et résolu unanimement;

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec les modifications demandées.

L'ordre du jour proposé est le suivant :

Ouverture de l'assemblée et validation du quorum

1. Attestation tenue séance du conseil à huis clos par téléconférence
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 12 avril 2021
4. Adoption de délégation et paiement liste des comptes du 31 mars au 10 avril 2021
5. Autorisation maire signature programme FIMEAU
6. Avis de motion règlement modifiant le plan d'urbanisme pour identifier projet lien cyclable
7. Autorisation versement subvention fonctionnement Loisirs et Bibliothèque
8. Adjudication contrat services professionnels réfection infrastructures 2022
9. Avis de motion projet modifiant le règlement de zonage 328-08 pour utilisation cour avant adjacente à cour latérale et arrière pour lot d'angle et autres précisions à utilisation cour
10. Avis motion règlement gestion contractuelle
11. Recensement 2021
12. Demande FADOQ
13. Demande PRI-MADA
14. Questions reçues
15. Correspondances
16. Varia : - Commandite Fondation Crépuscule
 - Dépôt étude besoin en eau par SNC Lavalin
 - Suivi résolution 205-20
 - Telus implantation fibre optique en 2021

3 mai 2021

- 76-21 **Adoption du procès-verbal du 12 avril 2021**
Il est proposé par Clermont Maranda, appuyé par Pascal Laverdière et résolu unanimement;
Que le procès-verbal du 12 avril 2021 soit adopté tel que présenté avec la correction d'orthographe demandée à la résolution 64-21.
- 77-21 **Approbation de délégation et de paiement liste des comptes du 31 mars au 10 avril 2021.**
Il est proposé par Jean-François Nadeau, appuyé par Réjean Deblois et résolu unanimement;
Que le conseil municipal approuve la délégation aux employés et paiement de liste de comptes suivants tels que présentés aux élus avec correction demandée.
- | | | | |
|---------------------------------|-----------------|------------|---------------------|
| Les dépôts directs numéros : | 500887 à 500890 | totalisant | 9207.44 \$ |
| Les paiements directs numéros : | 1129 à 1147 | totalisant | 20 541.53 \$ |
| Les chèques numéros : | 15739 à 15756 | totalisant | 59 685.84 \$ |
| Pour un grand total de : | | | 89 434.81 \$ |
- 78-21 **Autorisation maire signature programme FIMEAU**
CONSIDÉRANT la correspondance reçue;
Il est proposé par Rabia Louchini, appuyé par Clermont Maranda et résolu unanimement
Que le conseil municipal autorise le maire, monsieur Michel Duval, à signer le protocole d'entente établissant les modalités relatives à l'octroi à notre municipalité par la Ministre des affaires municipales et de l'habitation d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.1 du programme Fonds pour l'Infrastructure Municipale d'Eau, dossier 2027162.
- 79-21 **Adoption projet modifiant plan d'urbanisme de la municipalité pour fin de concordance au schéma d'aménagement concernant la piste cyclable**
CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du règlement 409.11-2020 le 29 mars 2021 modifiant le schéma d'aménagement concernant l'aménagement du lien cyclable régional dans l'emprise ferroviaire entre Bellechasse et Nouvelle-Beauce;
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le plan d'urbanisme de la municipalité de Sainte-Hénédiène pour y inscrire cette orientation dans le thème 4 équipement et infrastructure;
CONSIDÉRANT le dépôt d'un projet à la séance du 3 mai 2021;
Il est proposé par Clermont Maranda, appuyé par Jean-François Nadeau et résolu unanimement
Que le conseil municipal adopte le projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme de la municipalité pour fin de concordance avec le schéma d'aménagement concernant le lien cyclable régional dans l'emprise ferroviaire de Québec Central et autorise l'envoi d'un résumé et une consultation publique écrite en raison des directives de la santé publique du 15 mai au 4 juin 2021 par courriel ou lettre à transmettre au bureau de la municipalité.
- 80-21 **Autorisation versement subvention fonctionnement Loisirs et Bibliothèque**
CONSIDÉRANT les demandes d'aide financière de fonctionnement reçues de la Commission des Loisirs de Sainte-Hénédiène inc. et du comité de la bibliothèque La Détente prévues à leur budget respectif;
Il est proposé par Réjean Deblois, appuyé par Rabia Louchini
Et résolu unanimement
Que le conseil municipal autorise le directeur général, secrétaire-trésorier à verser une subvention de 22 000 \$ à la Commission des Loisirs de Sainte-Hénédiène inc. et de 4 000 \$ au Comité de la Bibliothèque La Détente à titre de subvention de fonctionnement de ces organismes pour l'année 2021 payable en deux (2) versements égaux (mai et septembre).
Le tout sera financé à même les sommes prévues au budget 2021 à cette fin.

3 mai 2021

- 81-21 **Adjudication contrat services professionnels réfection infrastructures 2022**
CONSIDÉRANT la résolution 189-20;
CONSIDÉRANT la réfection future des infrastructures sur la rue Principale entre la rue de l'Église et le 670, route Sainte-Thérèse;
CONSIDÉRANT les soumissions pour service professionnel d'ingénierie reçues de :
 - Les services EXP inc. à 152 341.88 \$ taxes incluses
 - GBI Experts-Conseils inc. à 298 475,10 \$ taxes incluses
 - Arpo Groupe-Conseil inc. à 109 684.43 \$ taxes inclusesIl est proposé par Pascal Laverdière, appuyé par Clermont Maranda et résolu unanimement
Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine adjuge le contrat de services professionnels d'ingénierie à Arpo Groupe-Conseil inc selon la proposition reçue le 21 avril 2021.
Le tout sera financé à même le surplus accumulé et l'aide financière applicable à cette fin.
- 82-21 **Avis de motion projet modifiant le règlement de zonage 328-08 pour utilisation cour avant adjacente à cour latérale et arrière pour lot d'angle et autres précisions à utilisation cour**
Avis de motion est donné par Clermont Maranda qu'à une prochaine séance sera présenté pour adoption un règlement visant à modifier le règlement de de zonage 328-08 pour utilisation cour avant adjacente à cour latérale et arrière pour lot d'angle et autres précisions à utilisation cour.
Un projet de règlement est déposé séance tenante.
- 83-21 **Avis de motion règlement gestion contractuelle**
Avis de motion est donné par Clermont Maranda qu'à une prochaine séance sera présenté pour adoption un règlement visant à modifier la politique de gestion contractuelle devenue règlement de gestion contractuelle pour y inclure des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises en raison de la pandémie pour 3 ans à compter du 25 juin 2021.
Un projet de règlement est déposé séance tenante.
- 84-21 **Recensement 2021**
CONSIDÉRANT la demande de soutien pour le recensement 2021 reçue le 22 avril 2021 de Statistique Canada.
Il est proposé par Rabia Louchini, appuyé par Réjean Deblois et résolu unanimement
Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine soutient le Recensement de 2021 et encourage toutes les personnes qui y résident à remplir leur questionnaire du recensement en ligne au www.recensement.qc.ca. Des données du recensement exactes et complètes soutiennent les programmes et les services au profit de notre collectivité.
- 85-21 **Demande PRI-MADA**
CONSIDÉRANT la résolution 68-21;
CONSIDÉRANT le rapport de la direction;
CONSIDÉRANT l'échange avec le MAMH sur le fait qu'il ne peut y avoir de subvention concomitante;
Il est proposé par Clermont Maranda, appuyé par Réjean Deblois et résolu unanimement
Que le conseil municipal n'applique pas au programme PRI-MADA et transmettra une lettre informative à la RPA de Sainte-Hénédine sur la possibilité d'étudier un projet d'aménagement d'un trottoir devant la résidence dans le cadre du projet de réfection d'infrastructures 2022

3 mai 2021

86-21

Commandite fondation Le Crépuscule

CONSIDÉRANT la demande reçue;

CONSIDÉRANT la pandémie actuelle et l'activité proposée;

Il est proposé par Clermont Maranda, appuyé par Pascal Laverdière et résolu unanimement

Que le conseil municipal accepte de verser une commandite à la fondation Le Crépuscule pour deux (2) inscriptions à l'activité suggérée au montant total de 110 \$. Le tout sera financé à même le budget de fonctionnement.

87-21

Levée de la séance

Il est proposé par Jean-François Nadeau que la séance soit levée.

Il est vingt heures trente-huit (20h38).

« Je, Michel Duval, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».



Michel Duval,
Maire



Yvon Marcoux,
Dir. gén. & sec.-trés